



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-756

CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 21 août 2017, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 17-756, concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de La Pêche

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 24 août 2017, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 24^{ième} jour d'août 2017

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 août 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat le 24 août 2017

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire trésorière